

Je suis fort étonné de voir que le député qui a parrainé cette mesure et son co-motionnaire le député de Bow River (M. Taylor) qui a appuyé la motion de renvoi au comité, je suis étonné, dis-je, que des défenseurs aussi ardents de la propriété privée puissent effectivement exproprier des propriétaires non avertis qui ne sont peut-être même pas au courant des conséquences du bill.

**M. Friesen:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député qui a la parole est enseignant de profession. On ne le dirait pas, car il n'a pas très bien lu le bill. Cette mesure traite essentiellement des terres régies par la Commission de port. Il n'a rien à voir avec la propriété privée.

**M. Miller:** Je remercie le député d'être intervenu. Je doute qu'il ait lu les descriptions des limites. Je reconnais que mes seules informations viennent de la Commission de port et que je ne les ai obtenues qu'aujourd'hui. Sauf erreur, la Commission a accès aux différentes cartes de ses ports. Chacune indique qu'il y a actuellement des propriétés privées parmi les terres qu'elle régit. Le porte-parole du gouvernement a dit lui aussi tout à l'heure que les terres en question sont loin de se limiter au bassin portuaire et à la propriété en question.

Je n'ai rien contre le fait de transférer des propriétés qui relèvent actuellement de la Commission de port au ministère des Pêches et des Océans. Cela pourrait être d'une certaine utilité. Par ailleurs, si des terrains appartenant à des particuliers sont en jeu, je pense que nous devons tout d'abord examiner les descriptions des propriétés et déterminer si elles sont conformes à celles des terrains qui relèvent actuellement de la Commission de port du Fraser si certains des terrains visés par ces descriptions appartiennent à des particuliers et doivent être exclus de la compétence de la Commission de port.

Sous réserve d'un examen des conséquences à long terme sur l'industrie de la pêche et de la question de savoir si le bill touche les droits immobiliers de particuliers, nous sommes tout à fait d'accord pour songer à transférer les terrains au ministère des Pêches et des Océans, puisque c'est lui qui devrait s'en occuper en réalité. Comme il doit être au service des pêcheurs, le ministère des Pêches et des Océans a le devoir de fournir les installations nécessaires pour que l'industrie fonctionne efficacement et satisfasse aux besoins de tous les pêcheurs. Les pêcheurs eux-mêmes sont d'accord pour que les terrains soient transférés. Nous serions d'accord pour qu'on fasse une étude plus approfondie du bill quand il sera renvoyé au comité des pêches et des forêts. Nous espérons pouvoir dissiper tout malentendu à propos des lignes de démarcation et mettre au point une entente qui satisfera les pêcheurs.

**Mme Ursula Appoloni (York-Sud-Weston):** Monsieur l'Orateur, pour commencer, je voudrais demander au député qui a présenté ce bill de s'abstenir de lancer des allusions sur l'ancienne occupation des députés, avant leur élection à la Chambre. Je dois l'avertir que j'aborderai également la question de la propriété privée. Peut-être, dans sa grande sagesse, le député a-t-il commis une erreur. Pour citer Robert Burns:

The best laid schemes o' mice an' men . . .

### *Port de Gunderson Slough—Loi*

. . . et des députés conservateurs . . .

Gang aft a-gley;

Quoi qu'il en soit, je suis contre l'objet du bill C-611, loi sur la transmission au ministre des Pêches et des Océans de certains terrains identifiés sous le nom de Gunderson Slough, actuellement administrés par la Commission du port du Fraser, en vertu de la loi sur les ports de pêche et de plaisance. S'il était adopté, ce bill réduirait de près de la moitié le territoire actuellement administré par la Commission de port du Fraser. Cette commission est l'une des commissions portuaires qui obtiennent le plus de succès; elle est à l'origine de retombées économiques de près de cinq milliards de dollars dans la vallée du Fraser. Ce chiffre est l'une des principales constatations d'une étude effectuée sur les ports au cours de l'été 1981. Ce résultat a été obtenu à partir des données pour l'année financière 1980 fournies par 208 des 327 industries portuaires et connexes. Les entreprises analysées par l'étude sur le port du Fraser représentaient 23 industries différentes, mais les résultats définitifs ont été compilés sous dix rubriques industrielles qui recouvrent les principaux éléments des retombées portuaires.

• (1640)

Les industries qui dépendent directement du port du Fraser ont apporté à l'économie de la région l'équivalent de 13,487 emplois à plein temps. L'emploi secondaire a ajouté 19,724 emplois, pour des retombées totales de 33,211 emplois. La masse salariale totale est évaluée à trois quarts de milliards de dollars. Trois cent millions de dollars proviennent des emplois directs, le reste, soit 450 millions de dollars, provenant des emplois secondaires. D'après l'étude sur le port du Fraser, ce sont les secteurs des produits forestiers et des transports qui ont versé le plus sous forme de salaires, le premier ayant versé 220 millions de dollars et le second à peu près la moitié de cette somme. Le chiffre de 5 milliards de dollars représente l'ensemble des biens et des services des utilisateurs du port, au moment où cette étude a été terminée.

D'après les limites mentionnées à l'annexe 1 du bill, la zone qui doit être transmise, comprend 10 acres du dock de Fraser-Surrey situé sur la rive sud du Fraser, en face de l'autoport. Cette zone comprend également un terrain de cinq acres occupé par la société Titan Steel, une des entreprises les plus prospères de la Commission de port du Fraser. Des terrains privés doivent également être transmis, notamment un chemin qui appartient à la municipalité de Delta et l'emprise du Burlington Northern Railroad. La Commission de port a de 12 à 14 concessions dans cette zone ainsi que 37 permis d'occupation. Le dock de Fraser-Surrey a été fondé en 1928 et son premier emplacement de chargement a été transformé en 1964 pour la manutention du bois d'œuvre. Le dock de Fraser-Surrey comprend maintenant six zones de chargement ainsi que des installations de chargement pour les chalands et on y manutentionne entre autres beaucoup d'acier, de copeaux de bois et de sciure de bois.